



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER**
Réunion du 11 mai 2004

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni le
11 mai à 15h**

Étaient présents :

M. Claude BLANCHEMAISON, Mme Monique CERISIER Ben GUIGUA, M. Jean-François DESMAZIERES, M. Xavier NORTH, M. Alain FOUQUET, Mme Christine ROBICHON, Mme Hélène DEFROMONT, M. Mehdi DRISSI, M. Michel PROM, M. Michel VANDEPOORTER, M. Thomas CHALUMEAU, M. Dominique BORNE, Mme Anne DUTERTRE, M. Francis HUSS, M. Jean-Pierre BAYLE, M. Jacques HABERT, Mme Michèle BLOCH, M. Abdelouhab BOUKOURAYCH, M. Michel BOUDOUX, M. Philippe ESNAULT, M. Roger FERRARI, Mme Catherine JUSTIN, M. Jean KLEIN.

Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Gilles LE MOAL, M. Jean PARMENTIER

Étaient excusés : M. François ROCHEBLOINE, député de la Loire

Le représentant du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Le représentant du ministère délégué au commerce extérieur

POINT N°7 : modification des taux de participation

L'autorisation du conseil d'administration est requise lorsque ces taux varient de plus de 5 points.

En Gambie et Guinée équatoriale, deux petits établissements voient leur taux de participation passer de 0% à 50%.

En Bolivie et au Chili, 3 établissements voient leur taux de participation réajusté à la hausse dans le but d'atteindre l'autofinancement. Au Venezuela, le taux de l'établissement de Caracas est porté de 30 à 5% compte tenu des difficultés liées à l'instabilité politique actuelle.

A Jérusalem et à Ankara, le taux de participation de ces deux établissements est réduit à néant pour leur permettre de mobiliser leurs ressources.

VOTE POUR : 13

CONTRE : 2

ABST : 2

3 administrateurs n'ont pas souhaité prendre part au vote.

La modification des taux de participation est adoptée selon le tableau joint à la présente délibération.

La directrice



Maryse BOSSIÈRE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie

Monsieur le ministre délégué à la coopération et à la francophonie

Monsieur le secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Copie M. Chalumeau (ministère délégué au budget, direction du budget)



ae**fe**

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

ANNEXE

DELIBÉRATION N°7

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MAI 2004

	Pays	Ville	Etablissement	Taux 01/01/2003	Taux 01/01/2004	Variation 2003-2004	Montant	Taux 01/01/2005	Variation 2004-2005	Taux 01/01/2006	Variation 2005-2006
Secteur Afrique	Gambie Guinée équatoriale	Banjul	Ecole française	0 %	50 %	+ 50 points	Coût nul	50 %	0	50 %	0
		Malabo	Ecole française	0 %	50 %	+ 50 points		50 %	0	50 %	0
Secteur Amérique	Bolivie Chili Chili Vénézuéla	La Paz	Lycée franco-bolivien	22 %	32 %	+ 10 points	+ 36.980 €	42 %	+ 10 points	52 %	+ 10 points
		Conception	Lycée de Gaulle	30 %	55 %	+ 25 points	+ 13.070 €	55 %	0	55 %	0
		Osorno	Lycée Gay	40 %	60 %	+ 20 points	+ 22.160 €	60 %	0	60 %	0
		Caracas	Colegio francia	30 %	5 %	- 25 points	- 129.000 €	15 %	+ 10 points	30 %	+ 15 points
Secteur Asie	Jérusalem	Jérusalem	15 %	0 %	- 15 points	- 40.843 €					
Secteur Europe	Turquie	Ankara	78 %	0 %	- 78 points	- 315.664€	78 %	+78 points	78 %	0	

Total : -413.297 €

La Directrice


Maryse BOSSIÈRE